

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 28/10/2016

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

Présents : 8

Jean HANNART, Président de séance,

Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Christophe MAURIN,

Joani GASTOU, Francis BRUC, Cécile HUGON, Patrick ROUX, Conseillers municipaux

Absent:1

Julien LESPINE

Secrétaire de séance : Vincent DELORY

Approbation compte rendu de conseil du 09.09.16 2016 à l'unanimité

I/ Informations :

Projets action sociale : Les actions 1 et 2 seront coordonnées par Ellia LARES au titre de son service civique

1/Projet d'accueil de jour itinérant pour l'accès aux droits en matière de santé

Le docteur Thibaud DE LA FOURNIERE en lien avec QUOI DE NEUF, sera présent à Sainte Croix Vallée Française le lundi 14/11/2016, 28/11/2016 et 12/12/2016 de 11h à 12h30 dans le centre du village de façon à mettre en œuvre les actions préventives prévu dans le cadre de l'opération AVICENNE.

2/Action sur les Logements HLM avec les compagnons bâtisseurs

Les compagnons bâtisseurs nous proposent de venir évaluer nos besoins de rénovation sur les logements HLM afin de mettre en œuvre ses travaux dans le cadre d'une action participative.

3/Repas des aînés

La commission d'action sociale prévoit d'organiser le repas le mardi 10 janvier qui sera suivi d'une animation dansante.

4/Maison des Services Au Public

Le projet qui concerne le territoire de notre communauté de communes actuelle est en bonne voie, nous devrions donc avoir dans le courant 2017 une installation à Saint Etienne VF et une autre à Sainte Croix VF, ces installations devront permettre un accès pour tous à l'outil informatique avec assistance.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Une réunion publique a eu lieu le 3 septembre au Piboullo, une cinquantaine de personnes étaient présentes, de nombreuses questions ont été posées à propos des règles d'urbanisme et de la gestion de nos ressources en eau. D'autres réunions auront lieu dans le courant de l'année 2017, nous espérons que ce PLUI nous permettra in fine d'accueillir de nouvelles populations.

Compte rendu de la réunion de l'ATCC : attribution des fonds Européen LEADER

Un appel à projet est en cours d'élaboration pour mettre en œuvre des aires de jeux pour enfants. Ce projet devra pouvoir se construire dans le courant 2017, la commune avec sa commission d'action sociale souhaite répondre à cet appel à projet.

Pour l'atelier de transformation des végétaux, une subvention LEADER de 4602€ est prévue pour l'achat d'une éplucheuse à châtaigne.

Pour AVEC (association vocale en Cévennes), une subvention LEADER de 21153.20€ a été obtenue à l'unanimité.

Avenir de l'OTI dans la future Communauté de Communes

La restructuration de la communauté de communes nous oblige à revoir l'organisation de notre office du tourisme qui devra être soit, à l'identique au précédent, soit différent sur le territoire de la prochaine communauté de communes.

Compte rendu de la commission travaux

L'achat de la lame de déneigement et son adaptation devra être réalisée avant la fin de l'année. Pour les travaux relatifs aux accès handicapés, la première tranche de travaux concernant : la boulangerie, l'église, le cabinet médical, la place de parking de la poste et l'école de pont Ravagers, doit avancer plus vite.

Pour la réponse à l'appel à projet sur les aires de jeux, il nous faut trouver un espace au cœur du village. Pour les programmes liés aux intempéries, des choix devront être fait rapidement compte tenu du faible niveau des aides.

Pour les AEP l'appel d'offre pour le raccordement des MAZES est en cours, une entreprise de travaux devra être sélectionnée avant la fin de l'année.

La mise en conformité électrique de la boulangerie est acquise, et les travaux de la poste sont terminés avec cependant quelques finitions à revoir auprès de nos fournisseurs.

Des devis devront être demandés pour les travaux de voirie à prévoir en 2017.

Démission de Monsieur Bruno MARK

La démission de Monsieur Bruno Mark de son poste de conseiller est prise en compte par les services de l'état, le maire propose de modifier le tableau des commissions et d'en délibérer.

II/ Délibérations :

Subvention projet Fortuna annule et remplace

Le maire rappelle que dans le cadre du projet "Fortuna" porté par l'association AVEc la commune s'est engagée à verser une subvention à hauteur de 150€ pour l'exercice 2016 et 150€ pour l'exercice 2017.

Le maire expose qu'il y a lieu de préciser la délibération :

- La subvention 2016, à hauteur de 150€ est spécifique au projet Fortuna
- La subvention 2017, à hauteur de 150€, concerne le fonctionnement global de l'AVEc.

Le maire précise qu'il y a lieu de modifier la délibération prise pour l'exercice 2017 étant précisé que la subvention est accordée, sans mention de projet particulier.

Conventions de passage de canalisations eau et occupation du domaine privé

Le maire expose que dans le cadre du projet d'interconnexion AEP des Mazes avec La Borie, afin d'améliorer les ressources en eaux et la qualité de l'eau distribuée sur le réseau, il convient dans le cadre des travaux projetés d'établir des conventions de passage de canalisations souterraines, eau potable en PVC de 50mm à 250mm de diamètre, et assainissement en PVC de diamètre 125mm, sur des domaines privés.

Le conseil municipal après lecture du modèle de convention proposé (ci-joint en annexe) et après en avoir délibéré, approuve les propositions de conventions et mandate le maire pour les signer.

Avenant au Contrat Territorial

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que :

- un contrat territorial pour la période 2015-2017 a été signé le 15 décembre 2015 pour le territoire de la Cévennes et des Hauts Gardons.

- compte tenu de l'avancement des projets constatés en 2016, le Département de la Lozère a proposé un avenant 2016 au contrat territorial et a délibéré favorablement en commission permanente du 10 novembre 2016 sur celui-ci. Cet avenant modifie la maquette initiale en prenant en compte les évolutions des soutiens du Département aux projets du territoire.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2015 approuvant le contrat territorial 2015-2017 initial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'avenant 2016 au contrat territorial 2015 - 2017 ci - après annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Taxe d'aménagement

Le maire rappelle que depuis 2012 la taxe d'aménagement a remplacé :

- la taxe locale d'équipement
- la taxe départementale des espaces naturels sensibles
- la taxe pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissements de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...).

Elle est composée de trois parts (communale, départementale et régionale). Chaque part étant instaurée par délibération de l'autorité locale.

Dans tous les cas, la délibération (instauration, renonciation, exonération) doit être prise avant le 30 novembre de chaque année pour une application l'année suivante.

Le taux de la part communale antérieurement voté par la municipalité précédente était de 3 % (les parts communales moyennes au niveau national se situant entre 1 et 5 %, porte jusqu'à 20 % sur certains secteurs).

A titre indicatif, le taux de la part départementale ne peut pas dépasser 2,5 % et le taux régional ne peut excéder 1 %.

Monsieur le maire propose de reconduire à l'identique le taux de 3 % de cette taxe d'aménagement.

Le conseil municipal, sur cet exposé, décide à l'unanimité des membres présents :

D'instaurer un taux de 3 % pour la taxe d'aménagement (à l'identique que le taux précédent) jusqu'à nouvelle délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Budget caisse des écoles : fermeture du budget annexe et rattachement au budget principal

Le maire expose que dans le cadre de la simplification des écritures budgétaires et comptables et au vue du peu de mouvement sur le budget de la caisse des écoles, il est possible de rattacher le budget annexe de la caisse des écoles au budget principal.

Vu et entendu l'exposé du maire le conseil municipal se prononce à l'unanimité favorablement à la fermeture du budget annexe de la caisse des écoles et au rattachement des dépenses et des recettes de ce budget au budget principal de la commune.

Indemnité Trésorier

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme GALLAS Marie-Paule pour une durée de gestion de 360 jours.

Délibérations modificatives du budget (Eau, enfouissement réseaux, électricité bâtiments communaux)

Budget Principal

INVESTISSEMENT	DEPENSES
Programme d'investissement Colombarium	-500
Programme d'investissement d'enfouissement des réseaux secs	+ 500

INVESTISSEMENT	DEPENSES
Programme d'investissement Colombarium	-5000
Programme d'investissement Voirie 2016	+ 5000

Budget Eau

FONCTIONNEMENT	DEPENSES
Fournitures entretien petit équipement	-452
Reversement redevance Agence de l'eau	+ 452

Commissions municipales

Vu les démissions de deux conseillers municipaux, le maire expose qu'il y a lieu de réviser la liste des représentants à la commission appel d'offres annulant et remplaçant la précédente :

Titulaires

DELORY Vincent
ROUX Patrick
GASTOU Joani

Suppléants

BRUC Francis
MAURIN Christophe
LESPINE Julien

Sont élus à l'unanimité les candidats ci-dessus.

Objet : Commissions municipales consultatives annule et remplace les délibérations des 18.04.14 et du 23.05.14

La commission Travaux a pour objet la prévision et le suivi des travaux entrepris par la commune.

Ponctuellement la commission travaux pourra faire appel à un avis extérieur pour conseil

Président : HANNART Jean

Membres : BRUC Francis, DELORY Vincent, GASTOU Joani, ROUX Patrick, BRUNETEAU Hélène

La commission Action Sociale

Président : HANNART Jean

Membres issus du conseil municipal : BRUNETEAU Hélène

Autres Membres : BERDER Fanny, JUST Véronique, MONOD Marie Claude, ENGUIVIEL Evelyne

Régulièrement la commission Action Sociale pourra faire appel à l'avis des représentants des membres des associations ou à des citoyens qui agissent en faveur de l'action sociale sur la commune.

Objet : Désignation d'un correspondant défense annule et remplace la délibération du 4.04.16.

Monsieur le maire propose de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant défense

Est élu, à l'unanimité : GASTOU Joani

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Objet : Election des membres du SDEE annule et remplace la délibération du 04.04.16.

Monsieur le maire propose de procéder à l'élection de nouveaux membres du SDEE

Sont élus, à l'unanimité :

DELORY Vincent

GASTOU Joani

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Objet : Election des membres du Syndicat de l'enseignement pour la diffusion de l'enseignement secondaire annule et remplace la délibération du 04.04.14

Monsieur le maire propose de procéder à l'élection de nouveaux membres du Syndicat de l'enseignement.

Sont élus, à l'unanimité :

Titulaires : - BRUC Francis

- MAURIN Christophe

Suppléants : - GASTOU Joani

- HANNART Jean

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 23 heures.

Le maire
Jean HANNART